

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES DE VIARMES-ASNIERES SUR OISE

Siège Social: Mairie de Viarmes (95270)

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 MARS 2015

L'an deux mille quinze

Le vingt Mars à neuf heures,

Le Comité Syndical légalement convoqué le 02 Mars 2015, s'est réuni à la Mairie de Viarmes en séance publique, sous la présidence de Monsieur William ROUYER.

Etaient présents : William ROUYER, Président, Claude KRIEGUER, Vice-Président, Roger ADOT, Marie-Pascale FERRE, délégués de Viarmes, Jacques LETELLIER, Anne-Marie RICHAUME, délégués d'Asnières-sur-Oise, Georges ABBOU, délégué de Viarmes (*à partir de 9 h 25*),

Absents excusés : Philippe MARCOT, délégué d'Asnières-sur-Oise, Patrice LEFEBVRE, délégué suppléant de Viarmes

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2015

Le procès-verbal de la séance du 20 Février 2015 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2014 DU COMPTABLE DU TRESOR – délibération n° 2

Monsieur le Président présente le compte de la gestion 2014 du Comptable du Trésor. Après avoir pris connaissance des dépenses et des recettes,

Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent convenablement justifiées, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2014, et sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de gestion du Budget dressé pour l'exercice 2014 par le Comptable du Trésor, n'appelle ni observations ni réserves

APPROUVE ce Compte de gestion 2014.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – délibération n° 3

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2014 du SIVOM, établi selon la nomenclature budgétaire et comptable M 14.

Après communication des dépenses et des recettes décidées tant en section de Fonctionnement qu'en section d'Investissement en 2014, et des restes à réaliser de l'exercice, laissant apparaître un excédent de clôture de 66 395.46 €,

Monsieur le Président, conformément à la réglementation, quitte la salle du Conseil et Monsieur KRIEGUER, Vice-Président, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Le Comité syndical, après avoir vérifié la concordance des comptes avec ceux certifiés par le Trésorier Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les résultats du Compte Administratif 2014 du S.I.V.O.M. arrêtés aux chiffres suivants :

	Budget 2014	Réalisé 2014	R. à R. 2014	Total
Fonctionnement				
Dépenses	454 703.00	432 010.49		432 010.49
Recettes	454 703.00	451 428.98		451 428.98
Excédent :		19 418.49		19 418.49
Investissement				
Dépenses	311 720.00	150 122.24	19 938.91	170 061.15
Recettes	311 720.00	217 038.12		217 038.12
Excédent :		66 915.88		46 976.97
Déficit :			19 938.91	
Balance globale				
Dépenses	766 423.00	582 132.73	19 938.91	602 071.64
Recettes	766 423.00	668 467.10		668 467.10
Excédent :		86 334.37		66 395.46
Déficit :			19 938.91	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 – délibération n° 4

Monsieur le Président expose qu'il est proposé d'affecter le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget Général, soit 19 418.49 €, pour sa reprise au Budget Général 2015, à section de Fonctionnement de ce budget 2015.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget Général, soit 19 418.49 €, pour sa reprise au Budget Général 2015, à section de Fonctionnement de ce budget 2015.

BUDGET PRIMITIF 2015 – délibération n° 5

Monsieur le Président présente le Budget Général du SIVOM pour l'année 2015, prévoyant une augmentation du montant de la participation des communes membres à hauteur de 7%, du fait du coût prévisionnel de la remise en état du terrain du stade Delacoste. Après avoir pris connaissance des sommes imputées tant en dépenses qu'en recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que le vote s'effectue au niveau du chapitre

APPROUVE Le Budget Primitif Général 2015 du SIVOM, qui s'établit et s'équilibre comme suit :

	Pour mémoire Budget 2014	Propositions 2015	Vote du Comité
Fonctionnement			
Dépenses	454 703.00	308 868.00	308 868.00
Recettes	454 703.00	308 868.00	308 868.00
Investissement			
Dépenses	311 720.00	241 299.83	241 299.83
Recettes	311 720.00	241 299.83	241 299.83
Balance globale			
Dépenses	766 423.00	550 167.83	550 167.83
Recettes	766 423.00	550 167.83	550 167.83

**CONFIRMATION DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES COORDONNE
PAR LE S.M.D.E.G.T.V.O. – délibération n° 6**

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical, lors de sa séance du 12 Décembre 2014, avait émis un avis favorable pour rejoindre le groupement de commandes initié par le S.M.D.E.G.T.V.O. afin de négocier dans les meilleures conditions les futurs tarifs de livraison d'électricité, pour le stade Delacoste d'Asnières-sur-Oise et le complexe sportif Maspoli de Viarmes.

Il convient à présent de :

- *Confirmer l'adhésion à ce groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés*
- *Approuver l'acte constitutif du groupement de commandes*
- *Donner mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords cadres dont le S.I.V.O.M. sera partie prenante*
- *S'engager à exécuter avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords cadres ou marchés subséquents dont le S.I.V.O.M. est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés*
- *Autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRMENT l'adhésion à ce groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés

APPROUVENT l'acte constitutif du groupement de commandes

DONNENT mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords cadres dont le S.I.V.O.M. sera partie prenante

S'ENGAGENT à exécuter avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords cadres ou marchés subséquents dont le S.I.V.O.M. est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés

AUTORISENT le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE D'ENTRETIEN DU
PARC DE TOUTEVILLE, RAVIN DE LA TEMPETE ET BASSIN DE LA FLACHE –
délibération n° 7**

Monsieur le Président expose que suite à l'appel public à concurrence lancé pour le marché d'entretien du parc de Touteville, du Ravin de la Tempête et du bassin de la Flèche, pour une durée de 2 ans à partir du 1^{er} Avril 2015, marché pour lequel 4 entreprises s'étaient portées candidates, il convient d'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir avec VAL D'OISE JARDINS, pour un montant total de 51 400.0 € H.T. pour les 24 mois.

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISENT le Président ou le Vice-Président à signer le marché considéré avec l'entreprise VAL D'OISE JARDINS dans les conditions précitées

QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Comité syndical :

- *retiennent la proposition de mise en place de jeux supplémentaires en bois dans le Parc de Touteville : un portique avec balançoires, et 3 jeux sur ressorts*
- *décident que le logement situé à l'étage du pavillon du Stade Maspoli sera destiné à la location*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 50.

Le Président,

William ROUYER